
Présidence : Norvège

800^e SÉANCE PLÉNIÈRE DU FORUM

1. Date : Mercredi 21 octobre 2015

Ouverture : 10 heures

Clôture : 12 h 30

2. Président : Ambassadeur R. Kvile

3. Sujets examinés – Déclarations – Décisions/documents adoptés :

Point 1 de l'ordre du jour : DIALOGUE DE SÉCURITÉ SUR LA
COOPÉRATION NORDIQUE EN MATIÈRE DE
DÉFENSE

Exposés sur les perspectives nordiques concernant la situation actuelle de sécurité en Europe et l'importance des mesures de confiance et de sécurité et de la transparence, faits par M. S. Efstad, Directeur politique, Ministère norvégien de la défense, et M. J. Lagerlöf, Directeur général adjoint, Chef du département de la stratégie et de la politique de sécurité, Ministère suédois de la défense : Président, M. S. Efstad (FSC.DEL/195/15), M. J. Lagerlöf (FSC.DEL/196/15 OSCE+), Luxembourg-Union européenne (l'Albanie, l'ex-République yougoslave de Macédoine, l'Islande et le Monténégro, pays candidats ; la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidat potentiel ; ainsi que la Géorgie, la Moldavie et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (FSC.DEL/192/15), Finlande (également au nom du Danemark, de l'Islande et de la Suède) (annexe 1), Islande (annexe 2), Canada, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie

Point 2 de l'ordre du jour : DÉCLARATIONS GÉNÉRALES

a) *Situation en Ukraine et dans son voisinage : Ukraine (annexe 3) (FSC.DEL/194/15), Luxembourg-Union européenne (l'Albanie, l'ex-République yougoslave de Macédoine, l'Islande et le Monténégro, pays candidats ; la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidat potentiel ; la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membre de l'Espace économique européen ;*

ainsi que la Géorgie, la Moldavie, Saint-Marin et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (FSC.DEL/193/15), États-Unis d'Amérique, Canada, Fédération de Russie

- b) *Exposé sur l'exercice militaire Trident Juncture 2015* : Président, Espagne
- c) *Exposé sur l'exercice militaire Dragon-15, qui se déroule du 13 au 23 octobre 2015* : Pologne (annexe 4), Fédération de Russie, Président

Point 3 de l'ordre du jour : QUESTIONS DIVERSES

- a) *Nomination de M. R. Stražišar en tant que Président du Groupe informel d'amis sur les armes légères et de petit calibre* : Président, Président du Groupe informel d'amis sur les armes légères et de petit calibre (Slovénie)
- b) *Réunion des chefs des centres de vérification, prévue le 15 décembre 2015* : Président
- c) *Séminaire de haut niveau sur la doctrine militaire, prévu les 16 et 17 février 2016* : Pays-Bas (annexe 5)
- d) *Questions de protocole* : Pays-Bas, représentant du Centre de prévention des conflits, Président
- e) *Fête nationale autrichienne, le 26 octobre 2015* : Autriche, Fédération de Russie, Président

4. Prochaine séance :

Mercredi 28 octobre 2015 à 10 heures, Ratsaal



800^e séance plénière

Journal n° 806 du FCS, point 1 de l'ordre du jour

**DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DE LA FINLANDE
(ÉGALEMENT AU NOM DU DANEMARK, DE L'ISLANDE
ET DE LA SUÈDE)**

Monsieur le Président,

M'exprimant également au nom du Danemark, de l'Islande et de la Suède, je suis très heureux que la coopération nordique en matière de défense ait été choisie comme thème pour le dialogue de sécurité d'aujourd'hui. Nous estimons que c'est une excellente façon de marquer la 800^e séance du Forum.

Nous remercions M. Svein Efstjad, Directeur politique au Ministère norvégien de la défense, et M. Johan Lagerlöf, Directeur général adjoint, Chef du Département de la stratégie et de la politique de sécurité au Ministère suédois de la défense, d'avoir présenté la situation actuelle en matière de sécurité en Europe sous un éclairage nordique particulièrement intéressant. Le fait que nous pouvons concentrer notre attention sur la partie nord de l'espace de l'OSCE sous la Présidence norvégienne du Forum pour la coopération en matière de sécurité (FCS) mérite également d'être noté. Nous tenons par ailleurs à signaler que la session du Conseil nordique aura lieu cette année à Reykjavik (Islande) du 27 au 29 octobre. Les thèmes de la session et des réunions du Conseil seront le développement de la coopération nordique, les défis environnementaux et la politique étrangère et de sécurité.

Nous estimons que le modèle nordique de coopération en matière de défense, qui assure la coexistence pacifique depuis plus de 100 ans, peut servir d'exemple de bonne pratique. Les pays nordiques étant petits, il est logique qu'ils coopèrent de manière à utiliser pleinement leurs ressources et leurs capacités. En outre, la coopération offre des occasions d'apprendre et d'échanger des données d'expérience. Elle se traduit également par une transparence accrue entre nos pays.

Les Vikings coopéraient déjà il y a plus de mille ans, mais la coopération nordique actuelle en matière de défense a commencé officiellement dans les années 1960 et a été formalisée par un mémorandum d'accord signé le 4 novembre 2009. L'accord de coopération nordique en matière de défense (NORDEF) est fondé sur l'idée qu'il y a beaucoup à gagner en ayant recours à des solutions communes, à des actions communes et au partage des coûts. Cet accord n'est pas une alliance militaire et n'a aucune incidence sur les obligations

des États Membres à l'égard d'organisations telles que l'ONU, l'Union européenne et l'OTAN.

Le programme d'éducation et de formation aux opérations d'appui à la paix est une réussite des pays nordiques qui illustre la coopération entre ces pays. En partageant entre les pays nordiques la responsabilité d'organiser les différents types de cours, il a été possible d'atteindre le plus haut niveau international.

Ainsi, pour citer un exemple très concret, depuis les années 1960, des dizaines de milliers de soldats et de civils du monde entier ont suivi ces différents cours dans les centres de formation nordiques (membres de la police militaire et spécialistes de la coopération entre civils et militaires au Danemark, observateurs militaires, officiers de liaison et conseillers militaires en Finlande, officiers d'état-major en Suède et spécialistes de la logistique en Norvège).

Les pays nordiques ont des histoires, des cultures et des langues similaires. Leurs sociétés ne présentent pas de grandes différences sur le plan politique. La coopération en matière de défense peut aussi produire des effets de synergie positifs dans ces domaines ainsi que dans d'autres. Nous tenons tout particulièrement à mentionner ici notre coopération dans le domaine de l'égalité des sexes.

Nous remercions une nouvelle fois la Présidence norvégienne du FCS d'avoir inscrit cette question à l'ordre du jour et nous nous réjouissons à l'idée que notre coopération et nos bonnes relations vont continuer à se développer à l'avenir.

Je vous remercie de votre attention et vous prie de bien vouloir joindre la présente déclaration au journal de la séance.

Merci, Monsieur le Président.



800^e séance plénière

Journal n° 806 du FCS, point 1 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DE L'ISLANDE

Monsieur le Président,

Tout d'abord, nous tenons à vous remercier sincèrement d'avoir inscrit cette importante question à l'ordre du jour de la présente séance du Forum pour la coopération en matière de sécurité.

L'Islande remercie M. Sven Efstad et M. Johan Lagerlöf pour leurs exposés, dans lesquels ils ont bien décrit et présenté de façon lumineuse la situation en matière de sécurité telle que l'envisagent les pays nordiques.

L'Islande souscrit à la déclaration commune des pays nordiques présentée par la Finlande au nom de ces pays ainsi qu'à la déclaration de l'Union européenne, mais souhaiterait ajouter quelques mots à titre national.

Comme vous le savez, l'Islande ne possède pas de forces armées. Néanmoins, nous menons des consultations bilatérales régulières sur les questions de sécurité et de défense avec nos voisins nordiques et nous participons à la coopération militaire dans le cadre de l'OTAN, organisation dont nous sommes l'un des membres fondateurs.

Depuis 2009, l'Islande participe à la Coopération nordique en matière de défense (NORDEFCO), laquelle constitue une dimension supplémentaire venant renforcer la coopération nordique, qui est déjà excellente, et permet aux cinq pays nordiques de constituer un ensemble plus grand que la somme des éléments qui le composent.

Permettez-moi de citer comme exemple concret de cette coopération l'exercice de défense aérienne Iceland Air Meet qui a eu lieu l'année dernière. L'Islande, avec l'accord de l'OTAN, a invité la Suède et la Finlande à participer à cet exercice avec la Norvège alors que celle-ci effectuait des missions de surveillance et de police aériennes de l'OTAN au-dessus de l'Islande. Plusieurs autres pays de l'OTAN y ont également participé. Il s'agit d'un exemple remarquable d'exercice transfrontalier représentant la quintessence de l'esprit de coopération NORDEFCO.

Cet exercice a amélioré l'interopérabilité et l'appréciation des situations. Nous considérons qu'il a été couronné de succès et nous espérons qu'il sera répété à l'avenir.

Je saisis également cette occasion pour signaler que l'Islande compte augmenter ses dépenses de défense à partir de 2016. Cette augmentation permettra de renforcer la surveillance aérienne, de soutenir un plus grand nombre de déploiements périodiques de forces de l'OTAN pour des missions de police aérienne en Islande et à détacher plus de personnel auprès de l'OTAN ainsi que de l'OSCE.

Je vous remercie de votre attention et vous prie de bien vouloir joindre la présente déclaration au journal de ce jour.



800^e séance plénière

Journal n° 806 du FCS, point 2 a) de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DE L'UKRAINE

Monsieur le Président,

À propos de la déclaration faite aujourd'hui par la délégation de la Fédération de Russie sur le statut de la République autonome de Crimée, la délégation de l'Ukraine tient à insister sur ce qui suit :

Le droit international interdit l'acquisition de tout ou partie du territoire d'un autre État par la contrainte ou la force. La République autonome de Crimée, qui continue de faire partie intégrante de l'Ukraine, a été occupée et annexée illégalement par la Fédération de Russie en violation des principes et engagements de l'OSCE ainsi que des normes du droit international. Les actions illégitimes de la Fédération de Russie n'ont aucune conséquence juridique sur le fait que la République autonome de Crimée fait partie intégrante de l'Ukraine. L'intégrité territoriale de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues est garantie par le droit international et la résolution 68/262 « Intégrité territoriale de l'Ukraine » adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies le 27 mars 2014.

La Fédération de Russie enfreint actuellement des principes aussi fondamentaux de l'Acte final de Helsinki que l'égalité souveraine et le respect des droits inhérents à la souveraineté, le non-recours à la menace ou à l'emploi de la force, l'inviolabilité des frontières, l'intégrité territoriale des États, le règlement pacifique des différends, la non-intervention dans les affaires intérieures et l'exécution de bonne foi des obligations découlant du droit international.

Nous appelons la Fédération de Russie à revenir aux préceptes du droit international et à annuler l'annexion de la République autonome de Crimée.

La délégation de l'Ukraine demande que la présente déclaration soit consignée dans le journal de ce jour.

Merci, Monsieur le Président.



800^e séance plénière

Journal n° 806 du FCS, point 2 c) de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DE LA POLOGNE

Monsieur le Président,
Distingués délégués,

La Pologne est fermement convaincue que, pour instaurer un espace commun de sécurité de l'OSCE, nous devons continuer de renforcer la confiance entre les États participants, indépendamment des difficultés et des problèmes actuels. Une des mesures les plus importantes pour atteindre cet objectif consiste à promouvoir la plus grande transparence possible s'agissant des activités de nos forces armées. Dans ce contexte, nous tenons à vous communiquer quelques informations au sujet de l'exercice militaire Dragon-15 qui se déroule actuellement en Pologne.

Deux notifications ont été faites à propos de l'exercice militaire Dragon-15. La première l'a été en novembre 2014 conformément au Chapitre VII du Document de Vienne 2011 sur les calendriers annuels (CBM/PL/0054/F30/O), et la deuxième cette année, conformément au Chapitre V du Document de Vienne 2011 sur la notification préalable de certaines activités militaires (CBM/PL/0029/F25/O).

L'exercice Dragon-15 se déroule du 13 au 23 octobre 2015. Il a pour objectif général de vérifier que le quartier général de la 11^e division blindée est capable de planifier, d'organiser et d'exécuter des activités tactiques en tant que réserve d'une composante terrestre au cours d'une opération défensive conjointe.

L'exercice suit un scénario fictif, qui est de nature purement défensive.

Quelques 7 000 militaires, essentiellement de Pologne, mais aussi du Royaume-Uni, d'Allemagne, des États-Unis d'Amérique et du Canada, participent à Dragon-15.

Le niveau de commandement chargé d'organiser et de commander l'exercice est celui du Commandement général des Forces armées polonaises.

- Zone d'activité : région de la Mazurie – Centre de formation des forces terrestres à Orzysz ;
- Nombre total de chars de combat participant à l'exercice : 30 ;

- Nombre total de véhicules blindés de combat (VBC) participant à l'exercice : 66 ;
- Nombre total de pièces d'artillerie et de lance-roquettes multiples (LRM) participant à l'exercice : 32 ;
- Nombre total d'hélicoptères participant à l'exercice : 14 ;
- Nombre total de missions aériennes prévues dans le cadre de l'exercice : 10.

Des informations plus détaillées concernant ces exercices sont à la disposition des États participants dans les deux notifications susmentionnées qui leur ont été adressées par la Pologne au titre du Document de Vienne.

Je vous remercie de votre attention et vous prie, Monsieur le Président, de bien vouloir annexer la présente déclaration au journal de ce jour.



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Forum pour la coopération en matière de sécurité

FSC.JOUR/806
21 October 2015
Annex 5

FRENCH
Original: ENGLISH

800^e séance plénière

Journal n° 806 du FCS, point 3 c) de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DES PAYS-BAS

Monsieur le Président,

Étant appelés à assumer la prochaine présidence du Forum pour la coopération en matière de sécurité et désignés pour assumer la présidence du Séminaire de haut niveau sur la doctrine militaire, les Pays-Bas sont désireux de faire en sorte que ce séminaire soit un succès. Les contacts à un niveau élevé entre les militaires de tous les États participants sont devenus rares. L'OSCE et ses instruments politico-militaires offrent une tribune et un ensemble d'outils sans pareils pour traiter les questions politico-militaires de sécurité dans l'espace euro-atlantique et centrasiatique. C'est pourquoi nous voulons que cet événement soit une réussite, du point de vue tant de la participation que de l'organisation. Nous sommes donc heureux d'annoncer la participation, en tant qu'orateur principal, du chef de la défense des Pays-Bas, le général de corps d'armée Tom Middendorp. En outre, nous annonçons aujourd'hui que les Pays-Bas sont prêts à contribuer à hauteur de 20 000 euros au financement du Séminaire, conformément aux estimations du projet extrabudgétaire n° 1101664. Nous appelons les autres États participants à faire de même et à soutenir cet événement, à la fois en envoyant des représentants de haut niveau et en versant des contributions financières.

Monsieur le Président, puis-je vous demander de bien vouloir joindre la présente déclaration au journal de ce jour ?

Merci.